



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juillet 2001

Original: français

Lettre datée du 13 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 10 juillet 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur les démolitions de maisons palestiniennes à Jérusalem (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean **De Ruyt**

Annexe à la lettre datée du 13 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Déclaration publiée le 10 juillet 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur les démolitions de maisons palestiniennes à Jérusalem

L'Union européenne exprime sa vive préoccupation face aux démolitions de maisons palestiniennes entreprises ce 9 juillet 2001, par la municipalité de Jérusalem dans le secteur de Shufat, à Jérusalem.

Elle appelle les autorités israéliennes à mettre fin immédiatement à ce genre d'activités qui ne peut que compliquer davantage les efforts de la communauté internationale et des parties elles-mêmes dans la recherche d'une solution de sortie de crise par la mise en oeuvre intégrale des recommandations formulées dans le rapport de la Commission d'établissement des faits (rapport Mitchell).

Elle exhorte toutes les parties à prendre leurs responsabilités et à s'abstenir de tout propos et de tout acte unilatéral susceptibles d'être interprétés comme une provocation, en oeuvrant par contre résolument en faveur de l'apaisement.
